

face pour ses heureuses initiatives qui lui font grandement honneur et qui sont à l'actif de l'élément français dans l'Ouest cosmopolite. Ses débuts font bien augurer de son avenir qui, souhaitons-le de grand cœur, sera long et fécond en œuvres. Le siège de la Société est à l'Archevêché de Saint Boniface.

Les lettres de Mgr Provancher forment une importante publication de près de 300 pages. Elles sont en vente à l'Archevêché, \$1 l'exemplaire. En l'absence de M. l'abbé J.-H. Prud'homme, secrétaire de la Société Historique, on peut s'adresser au directeur des Cloches.

LA TEMPERANCE AU MANITOBA

Depuis de longues années les amis de la tempérance gémissent des maux produits par l'alcool dans notre province. La racine du mal est dans la loi qui régit l'octroi des licences et dans le système qui en fait l'application. Nos gouvernants annoncent leur intention de remédier à cet état de choses par trop déplorable. Sir Rodmond Roblin vient de déclarer en son nom et en celui de ses collègues que le Gouvernement fera amender à la prochaine session la loi des licences de manière à accorder à chaque municipalité la réglementation chez elle de la vente des liqueurs alcooliques. C'est le principe de la loi de la province de Québec. Nous avons lieu d'espérer qu'une législation de ce genre fera du bien ici comme là-bas. Ceux qui trouvent l'option locale trop radicale auront désormais un autre moyen de combattre le terrible fléau.

Nous suivrons de près ce mouvement en faveur de la tempérance et nous appuierons de toutes nos forces toute mesure tendant à le favoriser. Pour le moment nous sommes heureux de prendre note de l'ordre-en-conseil invitant tous les débits de boissons enivrantes à fermer leur porte à sept heures du soir au lieu de onze heures. Comme l'a expliqué le premier ministre, cet ordre-en-conseil ne peut être mis à exécution par le rouage légal avant que la loi ait été amendée par la Législature, mais il espère que les hôteliers voudront bien s'y conformer. Ce n'est là évidemment qu'une entrée en matière de la part du Gouvernement, mais nous avons tout lieu de croire qu'il est vraiment décidé à appliquer le remède au mal. Et si l'on avançait d'une heure encore la fermeture des buvettes, on empêcherait bien des pauvres ouvriers d'aller y dépenser en tout ou en partie le salaire de la journée, qui constitue le pain de la femme et des enfants.

— La santé de Mgr Latulipe s'améliore toujours. Sur le conseil de ses médecins, il va passer l'hiver en Californie.